

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°35/2021

Nomenclature ACTE :
2.1 Documents d'urbanisme

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 7 juin** à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	14 Pour : 2 Contre : 10 Abstentions : 2

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Olivier PERRIER, Cheyenne GREULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Absent : André EMMENDOERFFER

Pouvoirs : Nicolas CHEVALLIER à Philippe PERCHE
Nicole BUVIN à Emilie BERGONHE

Date de la convocation :
1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : Damien LESPINASSE

Date d'affichage :

**EXAMEN DE LA REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (P.L.U.)**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'engager une procédure de révision du P.L.U. de la commune, approuvé le 3 mai 2008.

Il est rappelé que certains zonages seraient à redéfinir notamment en ce qui concerne la zone constructible à élargir pour permettre de nouvelles constructions et la création d'une zone artisanale pour faciliter l'installation d'artisans sur la commune.

Vu le coût très élevé de cette procédure de révision,

Considérant la création d'un PLUi en 2026,

L'assemblée décide, à 10 voix contre, 2 pour et 2 abstentions, de ne pas engager de procédure de révision du P.L.U..

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 11 juin 2021
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

